

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du jeudi 28 septembre 2023

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt huit septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian PRIMONT, maire, par suite de la convocation en date du vingt et un septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Présents : Christian PRIMONT, Franck LODER, Sylvie LANCRY, Christine DUPAYAGE, René HAUTECOEUR, Philippe HEROGUELLE, Annie POEYDOMENGE, Laurent DEBLOCK, Marie DECIMA, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Michèle DRION, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Bernard VANDYCKE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Evelyne NACHEL, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Agnès LEVANT, Julien WOJCIESZAK, Françoise LOUVEAU, Jean-Marie VERWAERDE,

Pouvoirs :

- Agnès LEVANT à Marie-Pascale CLEMENCEAU
- Julien WOJCIESZAK à Marie DECIMA
- Françoise LOUVEAU à Sylvie LANCRY
- Jean-Marie VERWAERDE à Franck LODER

Le maire informe que Doriane HARDY sera absente ou arrivera en retard, qu'elle a donné une procuration en blanc qui sera enregistrée au bénéfice de Madame NACHEL si nécessaire.

Evelyne Nachel – Oui

Le maire précise également qu'Agnès LEVANT, absente, le représente au conseil de la CALL. Il ajoute que c'est un sujet qui sera vu, les conseils de la CALL se tenant aux mêmes heures que ceux des conseils municipaux de VIMY.

Après avoir remercié les élus, le public et la presse de leur présence, le maire a souhaité avoir une pensée pour le papa de Mr Zych et l'épouse de Jacques Belliard, tous deux décédés, en précisant que ce sont des personnes directement ou indirectement liées à l'équipe des agents communaux et des familles vimynoises.

Le quorum est atteint, je rappelle que la séance sera enregistrée sauf s'il y a des oppositions, pas d'opposition.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte.

Ordre du jour :

Points d'informations :

- Point sur la rentrée des classes
- Rapport d'activités du service « Jeunesse » sur les centres de loisirs de l'été
- Point sur le « Pédibus »
- Point sur le conseil municipal des enfants
- Projet spectacle de Noël pour les deux écoles maternelles

- Point sur le dispositif contre le harcèlement scolaire
- Point sur les festivités d'été
- Programme des festivités de septembre à décembre 2023
- Présentation du colis des aînés
- Organisation définitive du Vidéo Mapping
- Point sur l'organisation et le programme de la semaine bleue
- Arrivée de Mme Herbaut-Blicq, diététicienne-nutritionniste au centre Louise de Bettignies
- Signature de la convention entre la commune et l'US Vimy
- Approbation du procès-verbal des conseils municipaux des 09 juin 2023 et 22 juin 2023

Projets de délibérations :

Finances :

- 1- Décision modificative budgétaire n°2
- 2- Décision modificative budgétaire n°3
- 3- Décision modificative budgétaire n°4
- 4- Décision modificative budgétaire n°5

Ressources humaines :

- 5- Tableau des effectifs : création et suppression de postes

Fêtes et cérémonies :

- 6- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Jeunes en action »
- 7- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des parents des anciens élèves de Vimy

Santé - Solidarité :

- 8- Détermination du prix du repas pour le projet de cantine intergénérationnelle

Questions diverses.

Le maire - Tout le monde a eu l'ordre du jour avec un peu de retard pour les procès-verbaux des comptes-rendus. Est-ce qu'on revient sur ce sujet, vous opposez-vous par rapport au délai qui n'a pas été respecté, faut-il reporter ça au prochain conseil municipal concernant les procès-verbaux ?

Evelyne Nachel – Pour le procès-verbal du 9 juin, si on pouvait modifier parce que Jean-Paul Wilquin n'était pas présent mais s'est excusé, c'était marqué « non excusé ». On est d'accord pour valider le procès-verbal du 9 juin, par contre pour le procès-verbal du 22 juin on n'a pas eu le temps nécessaire à la lecture, on demande le report du procès-verbal du 22 juin.

Le maire – Vous parlez donc de Monsieur Wilquin, on est bien d'accord.

Evelyne Nachel – Monsieur Wilquin, pour le procès-verbal du 9.

Le maire – J'ai le message ici, on le mettra sur le procès-verbal d'aujourd'hui, c'est une erreur d'appréciation, on va l'enregistrer.

Evelyne Nachel – Il avait envoyé un mail en mairie.

Le maire – Oui, je l'ai là, donc on l'enregistre pour le modifier. Concernant le procès-verbal du 9, c'est d'accord ?

En conséquence, il faut lire dans le procès-verbal du 9 juin que « Jean-Paul Wilquin est absent excusé ».

Evelyne Nachel – Concernant le procès-verbal du 9, on peut le valider mais par contre pas le procès-verbal du 22.

Le maire – Dans l'ordre du jour, nous avons une première partie concernant les points d'informations sur la vie de la commune dont on donne connaissance au conseil municipal et à la population.

Le point sur la rentrée des classes, Madame Lancry.

Sylvie Lancry rappelle que les Farbusiens ont été accueillis dont 6 élèves en maternelle et 8 en élémentaire. Une cinquième classe a été ouverte à l'école Kergomard qui compte 107 élèves en maternelle, à l'école La Fontaine, toujours 3 classes du CP au CE1, avec 64 élèves, à l'école Jean Macé 5 classes avec 123 élèves. L'école Sainte-Thérèse compte en maternelle 102 élèves avec 4 classes et en primaire 160 élèves avec 6 classes. Les enfants paraissent contents de repartir à l'école.

Pour la rentrée scolaire, un défi a été lancé, les enfants devaient, sans en connaître le but, réaliser des dessins. Au final, l'assemblage des dessins représentait une montgolfière. Ces montgolfières sont toujours visibles à l'école Jean Macé et à l'école Sainte-Thérèse.

Evelyne Nachel – Je voudrais ajouter quelque chose, le Département est sensible au harcèlement scolaire et lors de la distribution des calechettes aux collégiens en 6^{ème}, des autocollants ont été émis avec un numéro de téléphone à appeler en cas de harcèlement. Je vais faire éditer des autocollants que je vous remettrai dès leur réédition, comme ça, vous aurez un point d'appui pour sensibiliser les jeunes, peut-être ceux qui vont passer en 6^{ème} l'année prochaine, sur le harcèlement scolaire.

Je vais vous déposer la maquette de l'autocollant pour que vous ayez le visuel à disposition mais vous aurez cet autocollant que vous pourrez remettre aux élèves.

Le maire – Très bien, c'est un sujet d'actualité, il ne faut pas dramatiser mais il faut y veiller.

Sylvie Lancry – Merci, c'est prévu, on en parle au point n° 6.

Le maire ajoute qu'il faut être vigilant et qu'une réunion de la cellule de veille est prévue le lendemain. Pour rappel, il a été mis en place une réunion deux fois par an, c'est un rendez-vous avec la sous-préfecture, le sous-préfet étant en vacances, ce sera le secrétaire général qui sera présent, le procureur de la République, le représentant de la gendarmerie, tous les élus ont été invités et les agents qui sont en charge de ce sujet.

Le point suivant – **Rapport d'activités du service « Jeunesse » sur les centres de loisirs de l'été.**

Franck Loder – Nous avons eu les accueils de loisirs des mois de juillet et août avec un peu plus d'enfants en juillet, 110 en moyenne selon les semaines. Nous sommes autour de 100-110 enfants par semaine avec 2 directeurs et 16 animateurs.

Au mois d'août, entre 70 et 90 enfants fréquentent les centres avec 2 directeurs et 13 animateurs.

« Le centre animation jeunesse » fonctionne avec une moyenne de 25 enfants, c'est un peu plus ouvert, ça fluctue entre les jours et les semaines avec 1 directeur et de 2 à 4 animateurs selon le nombre d'enfants.

Du 10 au 24 juillet s'est déroulé un séjour à Arc-sur-Argens au dessus de Fréjus avec 39 adolescents de 8 à 17 ans pour 1 directeur et 5 animateurs. Il y a beaucoup de demandes pour les activités périscolaires de loisirs et de séjour.

Un petit bémol sur la nourriture au cours du séjour, nous en avons parlé en commission.

Le maire – Y-a-t-il des questions sur ce point ? Non, donc on passe au point suivant :

« **Le Pédibus** » Madame Lancry

Sylvie Lancry – Le pédibus est reparti avec la rentrée des classes, 8 enfants le prennent régulièrement sur la ligne du « Canada » jusqu'à l'école. Nous avons 15 accompagnateurs et le but, avec Françoise, est d'ouvrir une deuxième ligne, nous y travaillons. Lors du forum quelques parents, grands-parents ou marcheurs se sont proposés pour accompagner les enfants.

Lors des trajets, les enfants nous ont fait remarquer que les voitures étaient mal garées, la même réflexion a été faite par le conseil municipal des enfants. Nous y avons travaillé avec eux et en juin lors de leur conseil municipal les enfants ont présenté à Monsieur le maire des amendes dont je vous ai remis un exemplaire.

Renseignements pris auprès de la gendarmerie, nous sommes autorisés à apposer ces fausses amendes sur les pare-brises des voitures mal garées pour sensibiliser la population au bon stationnement et laisser les piétons sur le trottoir et non pas sur la route. Actuellement c'est l'inverse, les voitures sont sur le trottoir et les piétons sur la route. Une accompagnatrice du pédibus qui est là peut en témoigner.

Michèle Drion – Encore ce matin, quelquefois on est obligé de marcher sur la route.

Sylvie Lancry – Voilà pourquoi nous vous avons distribué des amendes, n'hésitez pas !

Le maire – On peut se féliciter d'être à l'écoute et d'accompagner les idées de ce conseil municipal des enfants, ils ont de super idées, beaucoup d'imagination et sont très créatifs. Le stationnement, chaque jour, je dis « ça suffit ».

Les services techniques ont refait les places de stationnement et quand je vois qu'à quelques mètres de là, sur un carrefour, la voiture se stationne, je me dis c'est délibéré ! C'est de la provocation ! Je m'interroge.

On fait de la pédagogie mais de temps en temps on aurait envie d'appeler la gendarmerie. Tout le monde a ses contraintes et n'a pas forcément de place de stationnement, ni de garage chez lui, mais j'observe que beaucoup de Vimynois n'utilisent pas leur garage ou leur entrée de garage.

Le sujet, c'est la sécurité, j'ai vu le week-end dernier une maman passer en plein milieu d'un carrefour avec une poussette parce qu'elle ne pouvait pas emprunter le trottoir. Ce n'est pas acceptable.

Je rebondis, je ne voulais pas plomber l'ambiance, mais sur ce sujet-là, c'est important de faire de la pédagogie et de passer par ce type de message.

Sylvie Lancry – Des parents m'ont interpellée pour me dire que ça devenait dangereux sur les passages-piétons, je m'en suis aperçue, j'ai failli me faire renverser et Jean-Pierre également.

Je suis allée à la gendarmerie pour leur demander ce qui pouvait être fait, j'ai été reçue par le capitaine Coulon, je vous préviens il va y avoir des contrôles, ça va être ponctuel mais les gendarmes vont venir et verbaliseront les contrevenants, ça coûte 135 € et je crois 5 points.

Le maire ajoute que sur la brigade de Vimy il y a un véhicule banalisé, vous pouvez le faire savoir. Nous avons traité le pédibus.

Ensuite **le conseil municipal des enfants**

Sylvie Lancry – En vue de la prochaine élection, nous avons présenté le projet aux élèves de CE2 et de CM1, et leur avons proposé de faire acte de candidature. On attend que les candidats se prononcent.

Françoise et moi allons chercher les postulants, ensuite les enfants prépareront leur affiche et le bureau des élections se tiendra le mardi 10 octobre, ici à la salle Prévert.

Vous serez certainement sollicités pour nous aider aux élections, au dépouillement et nous installerons officiellement le nouveau conseil municipal des enfants le 17 octobre de 17 h à 18 h ici dans la salle Prévert, en présence de Monsieur le maire.

Le maire – Vous avez noté les dates, c'est important d'accompagner la jeunesse pour qu'elle se sente soutenue.

Sylvie Lancry – Donc les élections, le mardi 10 octobre, le matin ce sera l'école Sainte-Thérèse et l'après-midi l'école Jean Macé et l'installation officielle, en présence de Monsieur le maire, le mardi 17 octobre de 17 h à 18 h.

Je précise « en présence de Monsieur le maire » parce que les enfants disent toujours « Monsieur le maire, il va être là ». C'est important que tu sois là.

Le maire – Faut pas faire le culte de la personnalité quand même. Notez bien le 17, c'est important. Merci Sylvie.

Donc autre point : le spectacle de Noël

Sylvie Lancry – En 2022, nous avons remplacé la distribution des jouets pour les enfants des maternelles des écoles publiques et de l'école privée, par quatre représentations de 50' sur deux matinées avec les décors qui étaient montés par l'association théâtrale, il y avait 5 comédiens et ça nous avait coûté 1800 €. Cette année, nous passons par la même société qui s'appelle la compagnie « Art d'être » spécialisée dans les spectacles pour le jeune public.

Le spectacle proposé est « Le retour d'Alice au pays des merveilles » et ce sera bien sûr au niveau de Noël. Cette troupe bénéficie d'une aide à la diffusion qui génère une remise de 30 %, en conséquence le coût du spectacle normalement de 2100 € nous revient à 1470 € avec les 30 %.

Le spectacle aura lieu le lundi 18 décembre et le mardi 19 au matin avec les classes des maternelles de l'école Kergomard et de l'école Sainte-Thérèse. Voilà pour le projet « spectacle de Noël ».

Le maire ajoute que l'aide à la diffusion est un dispositif qui n'est pas d'aujourd'hui, très ancien et très efficace pour la production de spectacles.

Evelyne Nachel – L'aide à la diffusion, c'est une aide départementale.

Le maire – Qui existe au moins depuis 15 à 20 ans. J'ai des souvenirs où la commune de Vimy a bien diffusé et bien rebondi sur ce type de dispositif. J'en profite pour ajouter que les enfants du personnel communal seront invités à ce spectacle.

Point suivant Madame Lancry sur le dispositif dont on parlait tout à l'heure contre le harcèlement scolaire.

Sylvie Lancry – Le harcèlement scolaire, j'ai entendu le ministre de l'éducation nationale en parler hier, c'est un fléau, nous avons été frappés et choqués lors du décès de la petite Lindsay, c'est à côté de chez nous, donc j'ai dit il faut qu'on y travaille.

Au niveau de l'éducation nationale on ne peut pas vraiment intervenir, mais nous, nous avons un rôle entre l'école et le périscolaire. Nous allons travailler à ce niveau là et avoir vraiment une liaison entre les enseignants et les agents du périscolaire. Les mêmes enfants sont au centre aéré, à la garderie, à la cantine et peuvent être harcelés dans chacun de ces endroits.

Nous ne pouvons pas rester inactifs, le jeudi 5 octobre, je serai en vidéoconférence avec « Canopé » qui va nous présenter comment on peut intervenir, comment on peut former nos agents sur ce fléau, le harcèlement. C'est de la prévention, nous ne sommes pas là pour faire le gendarme. Nous devons prévenir ces jeunes enfants pour éviter que cela continue quand ils iront au collège.

Le maire – Vous pouvez revenir sur vos propos de tout à l’heure Madame Nachel.

Evelyne Nachel – Je suis tout à fait d’accord avec ça et ce que je disais c’est que le Département a mis en place un autocollant avec un numéro d’appel à mettre au dos des calechettes offertes par le Département. Je vais vous donner des exemplaires, ce sera plus lisible. Ça s’appelle « Stop harcèlement » et ça permet aux enfants ou aux jeunes ados d’avoir un numéro d’appel et d’être orientés lorsqu’ils sont harcelés. Je vais pouvoir vous obtenir une soixantaine d’autocollants, ce ne sera pas un autocollant par enfant, néanmoins, vous pourrez les disposer sur des points stratégiques ou ça peut être un moyen d’échange avec les jeunes.

Le maire – Pour le faire savoir aux familles et à la population, nous pouvons le diffuser sur « facebook », « citykomi » et aussi sur le bulletin municipal. On va passer à la suite du programme :
Le point sur les festivités d’été, Monsieur Heroguelle.

Philippe Heroguelle – Je reviens sur : **les événements en juillet et août.**

Le terrain de boules est resté disponible à la population, de juillet jusqu’à la fin du mois d’août, sur la place de la République avec un concours le 14 juillet.

Ont suivi :

- les manifestations des deuxièmes dimanches de chaque mois par « Arts et saveurs » avec l’association « Vimy Events » de Vimy,
- le 13 juillet, un grand marché nocturne à la salle des fêtes, clôturé par un magnifique feu d’artifice,
- le vendredi 14 juillet, sur la place de la République, le CAJ a organisé des ateliers pour les enfants, il y a eu le concours de pétanque avec le club des boulistes de Vimy et, une première pour nous, un repas républicain qui a réuni 73 participants, avec la participation des traiteurs « La maison Thilliez » et « Maestro Gourmet » ,
- le dimanche 13 août, deuxième dimanche du mois « Arts et saveurs » avec l’association « Vimy Events » ,
- le 19 août, un marché nocturne avec l’association « Vimy Events » et l’IUT de Lens,

La programmation **pour septembre** :

- le samedi 2 septembre, le 10^{ème} forum des associations, clôturé par le concert du groupe « Sommebattlefield » qui fait partie de l’opération du partenariat de la CALL à la renaissance,
- le dimanche 10 septembre, le marché « Arts et saveurs » de « Vimy Events » ,
- le 15 septembre à la salle des fêtes, une grande soirée patoisante avec « Parler parlache » ,
- le 16, pour les journées du patrimoine, déambulation urbaine bien organisée par les services municipaux. Sur le chemin de la déambulation, dégustation chez Mr Thilliez, traiteur, un verre de l’amitié au « Gambrinus », ces délicates attentions ont été appréciées par les participants, malheureusement peu nombreux, c’était une première,
- le 17 septembre, le marché aux puces organisé par « La petite reine » sur la place de 8 h à 14 h, le soleil n’est apparu qu’en fin de matinée,

Pour octobre :

- le 1^{er} octobre, le repas des aînés à la salle des fêtes qui compte à ce jour 280 personnes, il y a encore de la place ; avec une animation par « Lili White » ,
- ensuite la semaine bleue, le programme a été remis aux personnes concernées,
- le 7 octobre, Video Mapping, vous avez eu l’information dans votre boîte aux lettres. Sur la façade de la mairie de 20 h à 22 h, c’est une projection qui revient en boucle toutes les 8’ et des animations seront proposées à partir de 17 h. Pour vous permettre de vous restaurer des food-trucks seront sur la place. Nous vous espérons nombreux pour voir ce magnifique spectacle.

Le maire – Tu peux rappeler le contexte du Video Mapping

Philippe Heroguelle – C'est la CALL qui nous a inscrits après notre volonté de vouloir y participer...

Le maire – et de financer parce qu'un video mapping, c'est de la technologie, ça coûte et on est bien relayé par la CALL et d'autres partenaires qui ont retenu notre candidature. Il est bien évident que ce type de manifestation à organiser par Vimy, sur nos seuls deniers, n'aurait pas été envisageable.

Philippe Heroguelle – Le thème du video mapping, c'est « Vimy passé présent futur » et on insistera sur le thème du futur avec un mur d'expression, un mur sur lequel vous pourrez coller des photos, il y aura un « Photomaton » qui vous permettra de structurer le futur par rapport à ces photos dans l'avenir de Vimy,

- octobre rose, je laisserai la parole à Annie sur le sujet parce qu'il y a un beau challenge qui est mis derrière,

- du 14 au 17 octobre, nous aurons la ducasse sur la place,

- ensuite, je vous annonce qu'il y aura une délégation de la commune qui partira du 19 au 22 octobre, à Fischach avec l'association « Vimy-Fischach » pour relancer le jumelage entre les deux communes. Des journées de travail sont prévues et des échanges entre notre maire et son homologue en Allemagne.

Monsieur Boulert sera également de la délégation, le social avec Agnès sera de la délégation et les responsables des services de la jeunesse, Vincent Farine, Adrien Allart, Franck Rybak, Benjamin Nonni, Matthieu Allart et Julie qui gère toutes les associations pour voir comment ça se passe là-bas et voir quels peuvent-être les liens forts pour développer tout ça,

- vendredi 27 octobre, c'est Halloween sur la place avec notre traditionnelle soupe et la flambée de la sorcière,

- samedi 28 octobre, Jean-Pierre Sanson lancera l'opération « binette » au cimetière avec l'aide de Bruno des services techniques,

Pour novembre :

- le samedi 11 novembre, cérémonie au cimetière de la Chaudière, au cimetière du Commonwealth dans le carré municipal, au monument aux Morts et clôture à l'espace Prévert,

- le 11 novembre également, le repas de la FNACA à la salle des fêtes,

- le vendredi 24 et le dimanche 26, le marché de Noël devait se tenir à la salle Saint-Exupéry mais compte tenu des soucis rencontrés sur la salle, l'organisation doit être revue, peut-être salle Prévert, il faut qu'on voit ce qui peut être réalisé ou pas,

- le samedi 25 novembre, en partenariat avec la CALL, l'office de tourisme de Lens-Liévin et le centre d'animation jeunesse de Vimy, ce sera la fête de la Sainte-Barbe avec une grande déambulation en compagnie d'une troupe composée de 35 musiciens et danseurs qui viendra de Belgique, ensuite à la salle des fêtes un petit spectacle de « Ch'ti Aimé » suivi de la collation « Le petit briquet du mineur »,

Pour décembre :

- le 3 décembre à 17 h, à la salle des fêtes Fernand Tirtaine, ce sera la dernière représentation de « Stanis le Polak », « Barborka » en polonais, c'est la Sainte-Barbe polonaise. L'entrée est de 8€ pour les adultes, et 5€ pour les enfants. Ce sera bientôt affiché et publié.

- le vendredi 8 et le samedi 9 décembre, ce sera le téléthon. Lors de la réunion avec Agnès jeudi nous avons eu connaissance du montant des dons de l'année dernière, soit 9000 €. Les Vimynois donnent beaucoup, dans ces 9000 € sont repris les dons correspondant aux appels au 36.15. C'est un beau geste.

Cette année, il y aura un défi, ce sera la récupération de piles qui seront apportées à Harnes ou Courrières où habite le petit qui organise ça. On va essayer de remplir au moins un bon container de piles,

- le jeudi 14 décembre, à la salle des fêtes, réception de fin d'année pour le personnel municipal,

- le mercredi 20 décembre, nous aurons un arbre de Noël pour les enfants de toute la commune et les enfants du personnel municipal, le thème du spectacle c'est « Kraddock et univers », sur l'écologie,

- mi-décembre, les colis de Noël pour les aînés doivent arriver vers le 5 décembre, pour une distribution vers le 9 décembre,

- vers le 21-22 décembre, la distribution des coquilles de Noël pour les enfants,
- le vendredi 22, le père Noël sera une nouvelle fois sur la mairie,
- le samedi 23, il devrait y avoir, je mets des réserves, le père Noël et l'association « Canadian Race ». A ce jour, je n'ai pas eu de confirmation.

Voilà un peu toutes les manifestations de cette fin de semestre 2023, j'aurai le plaisir de vous donner à une autre date la programmation pour 2024.

Le maire – Quel programme, les activités sont très denses et très riches à Vimy, merci Philippe, je n'ai pas entendu parler de la fête de la citrouille. C'est la surprise ! D'accord.

J'ai parlé tout à l'heure de la déambulation urbaine, c'est la première fois que la commune s'associe à un projet national que sont les journées du patrimoine, l'objectif étant de faire participer les acteurs économiques de notre commune.

En ce qui concerne le jumelage, l'objectif est de lui donner un nouvel élan. Nous souhaitons échanger, resserrer et consolider des liens avec la commune, connaître comment ça se passe ailleurs. C'est pour cette raison que j'ai demandé au maire de Fischach d'avoir des réunions de travail pour savoir comment ça fonctionne chez eux, quelles sont leurs forces, leurs faiblesses, leur exposer les nôtres, de voir également comment établir des liens plus forts et regarder quelles sont les possibilités d'échanges réguliers, bien sûr, en collaboration avec l'association « Vimy Fischach ».

Madame Poeydomenge reviendra également sur nos projets à Vimy concernant la ville qui accompagne « Alzheimer et dons d'organes ».

Maintenant **le point sur la semaine bleue** et octobre rose.

Annie Poeydomenge – La semaine bleue a commencé mardi par un spectacle à Oignies, organisé par le conseil départemental, auquel ont assisté 41 Vimynois.

- le 2 octobre, nous aurons une conférence « comment éviter les vols domestiques » organisée par la gendarmerie de Vimy,

- le mardi 3 octobre, un quizz à la médiathèque le matin et un repas intergénérationnel à la petite salle des fêtes le midi, des personnes âgées s'étant inscrites pour déjeuner avec les enfants.

L'après-midi, le club des aînés ouvrira ses portes pour partager des jeux de société et un concours de belote,

- le mercredi 4 octobre, l'après-midi certains aînés participeront à des ateliers avec les enfants de l'accueil de loisirs à l'espace Mandela ou à des ateliers avec des jeunes du centre animation jeunesse et un goûter à l'EHPAD, tandis que d'autres se rendront au centre d'histoire du Mémorial 14-18 à Souchez pour une visite guidée,

- le jeudi 5 octobre, le matin il y aura du « Tchouckball » ou au choix la visite guidée de Notre Dame de Lorette, le midi encore un repas intergénérationnel à la cantine et l'après-midi une conférence-débat sur les accidents domestiques organisée par la MAIF,

- le vendredi 6 octobre, de 9 h à 12 h, il y aura un forum « bien être, santé, alimentation » avec les animateurs de la commune et une possibilité de dépistage du diabète, forum suivi d'un café-débat avec l'association des diabétiques, l'après-midi « chants et chorales » animé par l'école de musique à l'EHPAD,

- le samedi 7, à la médiathèque, la visite virtuelle d'un appartement témoin aménagé pour les personnes âgées,

L'après-midi un concours de pétanque ouvert aux aînés et aux jeunes, concours suivi d'animations sur la place avant le Video Mapping.

Pour octobre rose, avec la participation de la ligue internationale de prévention du cancer, des containers et un grand carton ont été déposés à la mairie pour collecter des cartouches à jet d'encre. On a plus que le mois d'octobre pour qu'ils soient pleins.

A la mairie également, récupération de radiographies, les radiographies ne peuvent pas être jetées à la poubelle, elles contiennent des sels d'argent qui peuvent être recyclés, quand la boîte sera pleine, une entreprise de recyclage viendra la récupérer et en contrepartie la ligue contre le cancer percevra de l'argent.

Le maire – L'urne est déjà dans le hall de la mairie.

Annie Poyedomenge – Elle est grande, il faudra la remplir, c'est l'occasion de faire le tri dans les radios.

Le maire – Une info rapide sur « Alzheimer et dons d'organes ».

Annie Poyedomenge – Sur Alzheimer, tout le monde sait que Monsieur Robillart a accompli un exploit puisqu'il est parti de l'EHPAD de Vimy jusqu'à Nuremberg en Allemagne, 813 km et même plus dès le premier jour, parce qu'il a eu des problèmes de GPS. Il a eu tous les temps, de la pluie, du vent, des orages, il est allé jusqu'au bout, nous attendons son retour à Vimy samedi ou dimanche, peut-être sera-t-il au repas des aînés ?

Pour les dons d'organes, une dame concernée par le problème nous a sollicités, puisqu'elle a bénéficié d'une greffe, elle voudrait sensibiliser la population aux dons d'organes. Elle est intervenue au forum des associations et interviendra encore lors d'autres manifestations.

Le maire – Avec « France Alzheimer » et l'association du « don d'organes » nous devrions signer un partenariat pour être dans le dispositif des « villes ambassadrices ».

Annie Poyedomenge – « Ville aidante » pour Alzheimer et « Ville soutien » pour le don d'organes.

Le maire – On ne peut qu'accompagner et agir, merci Madame Poyedomenge.

Le point suivant : Signature de la convention entre la commune de Vimy et l'Union sportive de Vimy, Monsieur Loder.

Franck Loder – On est passé d'une convention classique à la mise en place cet été d'une convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association US Vimy football, eu égard à la subvention qui a été allouée par le conseil municipal à l'association. L'année dernière, la subvention était de 25000 € et 5000 € de subvention exceptionnelle et cette année le montant s'élève à 30000 € qui vont être versés, c'est en cours pour septembre-octobre.

Y-a-t-il des questions par rapport à ça ?

Le maire – J'appuie là-dessus, il nous faut clarifier les choses sur le « qui fait quoi » pour les structures qui bénéficient de subventions importantes ou des structures importantes de la commune. On le fera aussi avec la « Canadian Race », c'est en cours de préparation.

Entre : « il faut faire ça au stade, c'est qui ? », on se pose perpétuellement la question, l'objectif est d'aboutir à clarifier les choses et que chacun connaisse parfaitement son rôle et ses responsabilités. Ce n'est quand même pas rien pour la commune.

J'en profite pour ajouter puisqu'on parle de sport, qu'en fin de séance, nous parlerons de la salle « Saint-Exupéry », on vous donnera quelques éclairages pour que vous sachiez où on en est aujourd'hui. C'est un très très gros sujet pour la commune, pour l'instant on reste pragmatique, Monsieur Hautecoeur nous en parlera en fin de séance.

J'ai oublié un point, l'arrivée de Madame Herbaut, on va en parler.

Annie Poyedomenge – Oui Madame Herbaut est arrivée le 1^{er} septembre et n'a pas pu s'installer au centre Louise de Bettignies en raison des soucis à la salle « Saint-Exupéry » et a donc posé son bureau à l'espace Venturella. Là, je crois qu'elle va pouvoir regagner ses pénates pour faire des consultations de diététique.

Le maire – On arrive à :

L'approbation des procès-verbaux des conseils municipaux, on en a parlé tout à l'heure, donc on va passer au vote de l'adoption du procès-verbal du 9 juin et on reporte celui du 22, on est bien d'accord.

Evelyne Nachel – Avec la modification.

Le maire – Avec la modification qu'on a enregistrée tout à l'heure.

Y-a-t-il donc concernant les PV des conseils des remarques autres tout au moins concernant celui du 9 juin, pas de remarques et on reporte celui du 22, donc on va passer au vote.

Pour à l'unanimité.

Le maire – On passe aux projets de délibérations

1 - OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 SUR UN TRANSFERT DE LIGNE BUDGETAIRE

Les crédits actuellement ouverts au chapitre 65 pour finaliser le paiement des subventions aux associations et la participation de la ville au fonctionnement de l'école Sainte-Thérèse sont insuffisants. En effet, la subvention du forfait communal à l'école Sainte-Thérèse n'a pas été inscrite sur le budget 2023. Or celle-ci a fait l'objet d'un paiement pour un montant de 53 725.80€ en date du 02 juin 2023.

Ce versement ne permet donc pas de finaliser le paiement des subventions aux associations

Le besoin s'élève à 80 000€

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure sur le tableau ci-dessous.

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision Modificative	Montant des crédits ouverts après DM
011- Charges à caractère général	60612	Energie-Electricité	244 151.34€	-30 000€	214 151.34€
011- Charges à caractère général	60632	Fournitures de petit équipement	286 582.77€	-50 000€	236 582.77€
65 – Autres Charges de gestion courante	6574	Subventions aux associations	133 000€	+30 000€	163 000€
65 – Autres Charges de gestion courante	6558	Autres charges directes de gestion courante	0 €	+50 000€	50 000€

La commission des finances réunie le 11 septembre 2023 a émis un avis favorable.

En conséquence, Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- d'accepter d'apporter au budget les ouvertures de crédits équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le maire à signer les actes correspondants

Le maire – On va passer sur les décisions modificatives, le premier sujet sont les finances, ça arrive de toute façon normalement dans le cours de l'année, Madame Dupayage,

Christine Dupayage – Le premier projet de délibération, puisqu'il y en a quatre, concerne le chapitre 65 qui va nous permettre de finaliser le paiement des subventions aux associations parce que lors de l'élaboration du budget, la participation de la ville au fonctionnement de l'école Sainte-Thérèse, d'un montant de 53.725,80 €, n'avait pas été inscrite. Cette participation a quand même été versée puisque l'échéance pour son règlement était fixée au 30 juin maximum.

Comme ça n'avait pas été inscrit, on s'est trouvé bloqués pour payer les subventions qui avaient fait l'objet d'une approbation lors du conseil municipal du mois d'avril. C'est pour cette raison qu'il vous est proposé aujourd'hui de prendre les crédits qui nous manquent dans des articles où il reste de l'argent, à hauteur de 30.000 € sur le compte « Energie-électricité » et 50.000 € sur le compte « Fournitures de petit équipement », de façon à verser les 30.000 € sur l'article « subventions aux associations » et 50.000 € sur l'article « autres charges directes de gestion courante » qui correspondent donc à la participation de la ville à l'école Sainte-Thérèse.

Ces dossiers ont été présentés à la commission des finances et la commission des finances a approuvé ces mouvements budgétaires.

Y-a-t-il des questions ?

Evelyne Nachel – Si j'ai bien compris, le compte 6558 est bien réservé au paiement de la subvention de l'école Sainte-Thérèse.

Christine Dupayage – Tout à fait

Evelyne Nachel – Ma question, vous indiquez dans votre délibération que le paiement est de 53.725,80 € et vous mettez au compte 50.000 € ; alors qu'il était à 0 avant le versement de la délibération modificative, pourquoi il n'y a pas les 53.725,80 ?

Christine Dupayage – On a préféré arrondir parce que de toute manière lorsque l'on passe les écritures, le logiciel fait référence au chapitre 65, donc en fait les 53.000 passent sans difficulté même si la somme inscrite est de 50.000 €. C'est par simplification pour mettre une somme ronde.

Evelyne Nachel – Non c'est parce que moi je comprends 53.000 €, je vois en contrepartie 53.000, maintenant quand vous me dites qu'au niveau comptabilité ça passe, c'est bien. En termes de logique, voilà.

Christine Dupayage – Je comprends.

Evelyne Nachel – C'est pour ça que je m'interroge.

Le maire – On peut comprendre, c'est une logique comptable d'écritures, mais ça ne change pas fondamentalement les choses. Ok, on l'entend, d'autres remarques, on va passer au vote.

Pour à l'unanimité.

2 - OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 SUR UN TRANSFERT DE LIGNE BUDGETAIRE

Les crédits actuellement ouverts au chapitre 011 article 615221 « Bâtiments publics » pour faire face aux dégâts survenus sur la toiture de la salle des sports et à des réparations nécessaires mais non prévues intervenues sur les autres bâtiments communaux sont insuffisants.

Le besoin s'élève à 80 000€

- 20 000€ pour la réparation de la salle des sports
- 60 000€ pour la réparation des autres bâtiments communaux

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure sur le tableau ci-dessous.

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision Modificative	Montant des crédits ouverts après DM
011- Charges à caractère général	60632	Fournitures de petit équipement	241 582.77 €	-80 000€	161 582.77€
011- Charges à caractère général	615221	Bâtiments Publics	212 319.60€	+80 000€	292 319.60€

La commission des finances réunie le 11 septembre 2023 a émis un avis favorable

En conséquence, Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- d'accepter d'apporter au budget les ouvertures de crédits équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le maire à signer les actes correspondants

Le maire – Décision modificative n° 3, Madame Dupayage

Christine Dupayage – Sont concernées ici les charges à caractère général, effectivement à la suite du grave problème occasionné à la salle de sport « Saint-Exupéry », il s'est avéré indispensable de faire poser un gros étai et un échafaudage qui restent bien sûr sur place pour consolider, donc pour ce matériel, on a une location prévue jusqu'au 31 décembre.

Des experts doivent passer et un bureau d'études doit intervenir, Monsieur Hautecoeur nous en parlera plus précisément à la fin du conseil.

On sait déjà qu'il va y avoir au minimum 20.000 € pour que la salle de sport soit consolidée et surtout sécurisée.

Des travaux ont été faits cet été, comme tous les ans, dans les écoles, on profite des grandes vacances pour faire les travaux nécessaires et donc les crédits risquent d'être insuffisants.

Pour être sûrs de pouvoir terminer l'année, nous vous proposons de prendre 80.000 € sur le compte 60632 correspondant aux « Fournitures de petit équipement » pour les basculer à l'entretien de « Bâtiments publics » compte 615221.

Cette décision modificative a été étudiée lors de la commission des finances du 11 septembre et la commission a émis un avis favorable.

Ya-t-il des questions ?

Le maire – Donc sur le sujet de fond qui nous préoccupe, ça fait partie des surprises, nous avons notamment en priorité la salle de sport « Saint-Exupéry ». Monsieur Hautecoeur reviendra en détail sur la situation exacte, on ne fait pas de projection, pas de catastrophisme, on est prudent pour l’instant, de toute façon il y a des dépenses obligatoires à engager pour sécuriser le site.

C’est l’objectif principal de cette décision.

Y-a-t-il des questions, on peut passer au vote.

Pour à l’unanimité.

3 - OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°4 SUR UN TRANSFERT DE LIGNE BUDGETAIRE

Les crédits actuellement ouverts au chapitre 11 article 61551 « Matériel roulant » pour faire face à la panne du bus communal et au changement obligatoire du turbo pour sa mise en service sont insuffisants
Le besoin s’élève à 7000€

Il est proposé au conseil municipal d’autoriser le transfert de crédit dont le détail figure sur le tableau ci-dessous.

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision Modificative	Montant des crédits ouverts après DM
011- Charges à caractère général	60632	Fournitures de petit équipement	161 582.77€	-7 000€	154 582.77€
011- Charges à caractère général	61551	Matériel roulant	9 200€	+7 000€	16 200€

La commission des finances réunie le 11 septembre 2023 a émis un avis favorable

En conséquence, Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- d’accepter d’apporter au budget les ouvertures de crédits équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus.
- d’autoriser Monsieur le maire à signer les actes correspondants

Le maire – Décision modificative n° 4, Madame Dupayage

Christine Dupayage – Celle-ci concerne le matériel roulant, notre autobus est tombé en panne, le turbo est à changer pour une somme de 7.000 €. Une panne automobile d’un tel montant n’était pas prévue, il va nous falloir 7.000 € dans l’entretien du « Matériel roulant », le compte 61551 et on va aller chercher ces 7.000 € sur le compte « Fournitures de petit équipement » compte 60632.

Ce dossier a fait l’objet d’une étude lors de la commission des finances et la commission des finances a émis un avis favorable.

Avez-vous des questions ?

Le maire – Donc là ce n’est pas de l’immeuble mais du matériel roulant. Même s’il est de qualité, notre autobus vieillit, j’ai été surpris quand on m’a annoncé sa valeur marchande, cependant il faut l’entretenir.

Chacun sait ce que coûte un entretien de voiture. Le moindre entretien, vidange et autres, c'est 2.000 € minimum. Il faut suivre, on verra comment ça évolue.

Y-a-t-il des questions ?

Combien de kilomètres a le bus ?

Antony Boulert – Bientôt 300.000 et 18 ans.

Le maire – Pas de question, on peut passer au vote.

Pour à l'unanimité.

4 - OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°5 SUR UN TRANSFERT DE LIGNE BUDGETAIRE

Les crédits actuellement ouverts au chapitre 11 article 6226 « Honoraires » sont insuffisants. En effet, la commune a dû faire appel à un avocat pour être assistée dans l'affaire qui l'oppose à « European Homes ». Le besoin s'élève à 2000€

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le transfert de crédit dont le détail figure sur le tableau ci-dessous.

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision Modificative	Montant des crédits ouverts après DM
011- Charges à caractère général	6042	Achat de prestations de services autres que terrains à aménager	334 393.00€	-2000€	332 393€
011- Charges à caractère général	6226	Honoraires	9800€	+2 000€	11 800€

La commission des finances réunie le 11 septembre 2023 a émis un avis favorable

En conséquence, Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- d'accepter d'apporter au budget les ouvertures de crédits équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le maire à signer les actes correspondants

Le maire – Dernière décision, Madame Dupayage.

Christine Dupayage – Celle-ci concerne les honoraires, donc un compte 622, très précisément l'article 6226 « Honoraires » pour 2.000 €.

Ces honoraires estimés à 2.000 € correspondent aux honoraires d'un avocat que nous avons mandaté pour être assistés dans l'affaire qui nous oppose à « European Homes ». On ira chercher ces 2.000 € au compte 6042 « Achat de prestations de services autres que terrains à aménager ».

Ce dossier a fait l'objet d'une étude lors de la commission des finances qui a émis un avis favorable.

Le maire – Je complète, Madame Dupayage l'a dit, il s'agit du dossier qui nous oppose à « European Homes » par rapport à deux refus de permis de construire. « European Homes » nous a mis au tribunal administratif et nous n'avons pas d'autre choix que de nous défendre et de faire appel à l'assistance d'un avocat spécialisé dans ce domaine. Je peux vous dire que ça a représenté des heures et des séances de travail pour étayer notre dossier.

Pour l'instant, on n'a pas de retour du tribunal administratif et à mon avis, ça ne devrait pas traîner en novembre. Affaire à suivre concernant cette décision, on n'a pas trop le choix que d'étayer notre dossier par rapport à « European Homes » qui a les moyens, des avocats et des spécialistes juridiques et tout ce qui s'en suit.

On peut passer au vote.

Pour à l'unanimité.

5 - OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2023

Il vous est demandé de délibérer sur la modification du tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2023 pour :

- **Création de grades de catégorie C :**
 - **1 grade d'Agent social à temps complet** : nomination d'un contractuel
 - **1 grade d'Adjoint animation principal de 2^{ème} classe à temps complet** : nomination d'un titulaire au service « jeunesse » après avoir obtenu le concours.
- **Suppression de grades de catégorie C :**
 - **2 grades d'Adjoint technique à temps complet** : Départ à la retraite
 - **2 grades d'Adjoint technique à temps non complet** : Départ à la retraite
 - **1 grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet** : créé précédemment pour l'ouverture d'un poste
- **Suppression de grades de catégorie B :**
 - **2 grades de Rédacteur à temps complet** : 1 grade créé précédemment pour l'ouverture d'un poste et un grade après le départ d'un agent au service comptabilité.
 - **1 grade de Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet** : créé précédemment pour l'ouverture d'un poste

Le maire informe le conseil municipal que :

Vu le budget,

Vu le tableau des effectifs,

Vu le Comité Social Territorial du « 21 septembre 2023 ».

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifié en dernier lieu par loi 2012-347 du 12 mars 2012 art. 44 JORF du 13 mars 2012.

Considérant qu'il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, Monsieur le maire, expose à l'assemblée que pour les évolutions de carrière, des postes doivent être créés :

- pour permettre différents avancements de grades,
- pour permettre de stagiairiser des agents contractuels,
- pour supprimer des postes sans affectation de personnel.

La commission des finances réunie le 11 septembre a émis un avis favorable.

Et que, par conséquent, il y a lieu de créer et supprimer les postes listés ci-dessous, au tableau des effectifs à compter du **1^{er} Octobre 2023**, à savoir :

La création, à compter au 1^{er} Octobre 2023 :

Emplois permanents de catégorie C :

Filière	Grade	Temps de travail	Nombre de postes à créer
Social	Agent social	Temps complet	1
Animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1

La suppression, à compter au 1^{er} Octobre 2023 :

Emplois permanents de catégorie C :

Filière	Grade	Temps de travail	Nombre de postes à supprimer
Technique	Adjoint technique	Temps complet	2
Technique	Adjoint technique	Temps non complet	2
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1

Emplois Permanents de catégorie B :

Filière	Grade	Temps de travail	Nombre de postes à supprimer
Administratif	Rédacteur	Temps complet	2
Administratif	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	1

TABLEAU DES EFFECTIFS

ETAT DU PERSONNEL TITULAIRE AU 1^{er} SEPTEMBRE 2023

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Budgétaire	Pourvu	TEMPS NON COMPLET	
				Budgétaire	Pourvu
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint administratif	C	4	3		
Adjoint adm. Principal 2 ^{ème} classe	C	5	5		
Adjoint adm. Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1		
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	2	1		
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	1	0		
Rédacteur	B	2	0		
Attaché Territorial	A	1	1		
Directeur Générale des Services (emploi fonctionnel)		1	1		
		17	12		
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint Technique	C	17	13	3	1
Adjoint Techn. principal de 1 ^{ère} Classe	C	3	2		
Adjoint Techn. principal de 2 ^{ème} Classe	C	18	16	1	1
		38	31	4	2
FILIERE MEDICO - SOCIALE					
Auxiliaire de Puériculture Classe supérieure	B	2	2		
Auxiliaire de Puériculture Classe normale	B	5	5		
Cadre de Santé 1 ^{ère} Classe	A	1	1		
		8	8	0	0
FILIERE SOCIALE					
Agent Social	C	9	9		
Agent Social Principal 2 ^{ème} Classe	C	1	1		
ATSEM Principal de 1 ^{ère} Classe	C	0	0		
Educateur Jeunes Enfants	A	2	2		
		12	12	0	0
FILIERE ANIMATION					
Animateur Principal 1 ^{ère} Classe	B	1	1		
Animateur Principal 2 ^{ème} Classe	B	0	0		
Animateur	B	0	0		
Adjoint d'Animation	C	2	1		
		3	2		
FILIERE CULTURELLE					
Assistant de conservation	B	1	1		
Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^{ème} Classe	C	2	2		
		3	3		
FILIERE SPORTI					
Educateur des Activités Physiques et Sportives	B	2	2		
		2	2		
TOTAL DES FONCTIONNAIRES		83	70	4	2

Le maire – Ensuite, concernant les ressources humaines, le tableau des effectifs, on modifie régulièrement, Monsieur Boulert.

Antony Boulert – Oui, à chaque conseil on passe le réajustement du tableau des effectifs, donc là ça concerne la création de deux grades de catégorie C :

- un grade d'agent social à temps complet pour un contractuel qui a occupé ce poste pendant deux ans que nous stagiaisons,
- et un grade d'adjoint animation principal de 2^{ème} classe à temps complet à la suite de la réussite du concours d'un agent.

On supprime aussi des grades de catégorie C :

- deux grades d'adjoint technique à temps complet à la suite du départ à la retraite de deux personnes qui étaient depuis trois ans en longue maladie et dont le poste n'était pas occupé,
- deux grades d'adjoint technique à temps non complet correspondant à des départs à la retraite non remplacés parce que c'étaient des longues maladies,
- et un grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet qui était créé depuis quelques années sans qu'il n'y ait d'agent dessus.

Et la suppression de trois grades de catégorie B :

- deux grades de rédacteur à temps complet correspondant à un grade créé précédemment pour l'ouverture d'un poste et un grade après le départ d'un agent du service de la comptabilité.
- et un grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet créé précédemment pour l'ouverture d'un poste.

Quand un poste est ouvert, on crée trois grades pour un poste de façon à éviter de se fermer la porte en fonction du statut des agents. Quand l'agent est recruté sur un grade, on ferme les deux autres grades.

Le maire – C'est le fonctionnement courant des tableaux des effectifs, soit ouverture, soit fermeture en fonction de l'évolution des besoins.

Y-a-t-il des questions sur le sujet ?

Contre : 0

Abstentions : 5 (Evelyne Nachel – Doriane Hardy - Jean-Paul Wilquin – Francis Tilmant – Pascale Fontaine)

Pour : 22

Le maire à l'adresse d'Evelyne Nachel : Vous ne souhaitez pas vous exprimer sur le sujet

Evelyne Nachel – Si vous voulez, on s'abstient non pas par rapport aux ouvertures et fermetures, on comprend bien ce que ça représente mais on aurait aimé avoir une valeur, une signification sur la masse salariale aujourd'hui avec les augmentations du point d'indice, savoir où on en était au niveau de la masse salariale et au niveau de l'impact des créations de postes.

Donc voilà pourquoi on s'abstient sur la création d'ouvertures et de fermetures, on aurait souhaité avoir des explications plus financières sur ces postes.

Le maire – Ce sont deux sujets différents, fondamentalement différents, là on est dans la gestion des tableaux des effectifs mais j'entends bien après l'aspect maîtrise de la masse salariale des effectifs.

Evelyne Nachel – Nous, en tant qu'opposition, on n'a pas toutes les informations que vous, vous pouvez avoir au niveau de la mairie, c'est vrai que ça nous manque en termes d'informations. C'est pour ça que nous nous sommes abstenus sur le sujet.

Le maire – On peut le mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal si vous voulez ?

Evelyne Nachel – Avec plaisir.

Antony Boulert – On est dans une maîtrise de la masse salariale par rapport au budget prévu, on est dans la capacité d'absorber les augmentations qui nous sont imposées sans toucher au prévisionnel, sans ajouter de budget au prévisionnel parce qu'on a été dans la gestion du remplacement, du non remplacement et dans une logique de maintien RH tout en subissant les augmentations imposées.

Je pense qu'on ne sera pas trop mal sur le budget initialement prévu et qu'on sera un petit peu à moins parce que ça demande une vraie stratégie RH pour les postes à remplacer. La réorganisation a permis de pouvoir avoir une vraie lecture et une vraie optimisation des ressources.

On vous donnera les chiffres plus précis au prochain conseil municipal.

Le maire – On va essayer d'anticiper l'augmentation du point d'indice en 2024 mais quelles seront les décisions gouvernementales ? On les subit mais ce n'est pas le Gouvernement qui paie, ce sont les collectivités, c'est nous.

Antony Boulert – Il y a une loi qui est passée, alors le décret est passé pour les fonctionnaires d'Etat et hospitalier mais n'est pas encore passé pour les fonctionnaires territoriaux.

La prime de soutien au pouvoir d'achat qui a été votée et qui demande aux collectivités de faire un effort et de reverser aux agents cette prime qui est quand même au maximum de 800 €, ça a un coût et aujourd'hui ils nous mettent face à cette gestion sans budget avec des demandes aussi de la section syndicale, ils sont là pour ça aussi.

C'est un casse-tête, une gestion que l'on ne choisit pas mais qu'on est obligé d'intégrer dans notre stratégie RH et budgétaire au niveau de la masse salariale.

Le maire – C'est toute la difficulté sur la gestion de la masse salariale, on suit des objectifs mais on a toujours des surprises. J'oserais dire que les baisses attendues par rapport aux indicateurs donnés par l'administration, notamment le trésor public et bien, avec les augmentations, on reste stables alors qu'on devrait baisser et c'est un vrai sujet, Madame Nachel.

Evelyne Nachel – Je suis tout à fait d'accord, ce sont toutes les collectivités qui subissent des décisions d'Etat qui empêchent une maîtrise des budgets comme pour les communes, pour les départements, pour la région. C'est pour ça que, pour nous, n'ayant pas d'éléments on voulait avoir une information plus précise sur la masse salariale. On sait très bien que ça devient très compliqué au niveau des collectivités pour faire face à toutes ces augmentations.

Le maire – Tout à fait et si on ajoute à cela d'autres politiques de ressources humaines, pouvoir considérer les agents, rééquilibrer les écarts, notamment sur les IFSE, c'est un savant dosage.

Antony Boulert – On est sur une augmentation de 1,5 % contre 7 à 12 % pour les obligations que l'Etat nous a demandé de gérer. On a réussi à maintenir cette augmentation à 1,5 % parce qu'effectivement on a dû faire des choix sur des non-renouvellements de contrats ou des départs à la retraite qui n'étaient pas remplacés.

On est plutôt dans une maîtrise malgré ce qu'ils nous ont obligé d'intégrer dans notre budget.

Le maire – Donc on note, on ajoute un point plus détaillé, plus précis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, Monsieur Boulert, Madame Dupayage, on travaillera là-dessus.

Sur le tableau des effectifs, on a voté.

6 - OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « JEUNES EN ACTION »

L'association « Jeunes en action » a sollicité la collectivité afin d'obtenir une subvention exceptionnelle.

Dans le cadre de la politique municipale de soutien à la vie associative, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle à cette association locale contribuant, par son investissement répété, à l'animation sur le territoire de la ville de Vimy.

Dans cette optique, une commission s'est réunie afin d'étudier cette demande.

Voici cette demande :

- L'association « Jeunes en action » de Vimy pour régularisation sur des consommables (boissons ou repas) offerts par la municipalité à différents prestataires s'étant produits sur la commune durant les années 2022 et 2023 sollicite une subvention de 500€

Par conséquent, conformément à la loi et :

Considérant la demande de la subvention exceptionnelle de l'association « Jeunes en action »
Considérant l'étude du dossier par la commission des finances réunie le lundi 11 septembre 2023,

Monsieur le maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500€.

Le maire – « Fêtes et cérémonies », subventions exceptionnelles Monsieur Heroguelle, il y a deux points, concernant les jeunes en action et les parents d'élèves.

Philippe Heroguelle – Lors des manifestations, il est offert, à la fin des prestations, aux membres des troupes un bon qui leur donne droit à une boisson. Ce bon est remis au personnel de la buvette tenue par l'association « Jeunes en action » à qui j'en rembourse le montant. Le principe est le même quand un repas est pris lors d'une manifestation. En 2022, nous avons eu des consommations et des repas pour l'harmonie libre.

En 2023 nous aurons l'opération « Sainte-Barbe » avec la venue de 35 musiciens pour une déambulation toujours en collaboration avec « les jeunes en action ».

Lors de la fête de la musique, c'était autre chose, j'ai rémunéré, pour les prestataires, la friagerie et l'association des boulistes qui gérait les consommations.

C'est pour cette raison que je demande une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'association. Il y a eu 256 € en 2022 et je prévois à peu près 250 € pour cette année.

C'est un accord avec « les jeunes en action » de les faire travailler, cela leur a permis d'aller à Paris, de faire un tour en bateau-mouche et d'aller aux musées Grévin et Garnier.

Le maire – Délibération 6, délibération 7, alors tu présentes la 7 après ou alors tu présentes la 7 et on passera au vote.

Philippe Heroguelle – On présente la 7.

7 - OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES PARENTS DES ANCIENS ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES DE VIMY.

L'association des parents des anciens élèves des écoles publiques de Vimy a sollicité la collectivité afin d'obtenir une subvention exceptionnelle.

Dans le cadre de la politique municipale de soutien à la vie associative, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle à cette association locale contribuant, par son investissement répété, à l'animation sur le territoire de la ville de Vimy.

Voici cette demande :

- L'association des parents des anciens élèves des écoles publiques de Vimy (A.P.A.E) pour couvrir un déficit lors du spectacle proposé le 1^{er} avril 2023, « les 7 mères veillent », à la salle des fêtes Fernand Tirtaine de Vimy sollicite une subvention exceptionnelle de 227€.

Par conséquent, conformément à la loi et :

Considérant la demande de la subvention exceptionnelle de l'association « des parents des anciens élèves des écoles publiques de Vimy » (A.P.A.E).

Considérant l'étude du dossier par la commission des finances réunie le lundi 11 septembre 2023,

Monsieur le maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 227€.

Philippe Heroguelle – En partenariat avec l'association « des parents des anciens élèves des écoles publiques de Vimy » la commune a présenté un spectacle « les sept mères veillent » dont le montant des entrées n'a pas couvert le coût de la dépense. Un engagement ayant été pris pour prendre en charge un éventuel déficit, la commune doit verser à l'association la somme de 227 € correspondant au montant de ce déficit.

Pour cette raison, je vous sollicite pour régulariser la situation vis-à-vis de l'association et accepter qu'une subvention exceptionnelle de 227 € lui soit accordée.

Evelyne Nachel – Si je compare les deux délibérations, il y en a une qui touche 2022 et 2023 donc il faudrait que vous fassiez une subvention exceptionnelle puisque 2022 rentre en ligne de compte. Par contre sur la délibération 7, j'ai quelque chose contre le réajustement entre un spectacle qui n'a pas rapporté autant qu'il aurait dû, il me semblait que pour les associations pour 2023, ça se réglait plutôt sur les subventions de 2024 lorsqu'on fait le bilan de l'année. S'il y a un déficit c'est à ce moment-là en passant les subventions qu'on fait le point, c'est juste ma question.

Ça veut dire, qu'à chaque fois si vous vous engagez auprès d'une association, il y aura une délibération sur un complément à verser alors qu'on peut très bien le faire avec les subventions qui sont versées en fin d'année. C'est une procédure qui me semblait...

Philippe Heroguelle – L'association des parents des anciens élèves ne demande pas de subvention chaque année.

Evelyne Nachel – Oui, il y a bien une liste d'associations qu'on subventionne chaque année, ce n'est pas parce qu'elle ne demande pas que l'année prochaine vous ne pouvez pas abonder à hauteur de 227 ou 250 ou 300, en fonction de l'aide que vous apportez. C'est juste ma question.

Philippe Heroguelle – C’est une avance de trésorerie qui peut être lourde pour l’association.

Evelyne Nachel – Oui, mais dans le fonctionnement, je me posais la question. Vous risquez d’être sollicités par les associations et de faire à chaque fois une délib, je peux comprendre que les associations soient en difficultés aujourd’hui comme beaucoup de structures par rapport à ce qui se passe au coût de chaque chose mais je veux dire qu’en termes de façon de procéder ce serait peut-être plus judicieux que ce qui n’a pas été voté en 2022 et qui porte un préjudice à la trésorerie oui et rajouter 2023 mais il y a 2022 derrière, tandis que là c’est un réajustement d’un spectacle qui a eu lieu en 2023.

Voilà, c’est juste mon interrogation.

Francis Monborgne – Finalement, c’est l’association qui fait l’avance pour la commune et à la présentation du budget cette association sera en déficit de la différence. Donc, c’est normal qu’une association qui est en difficulté en 2023 à cause du spectacle programmé par la commune soit réajustée en 2023. Pourquoi le faire en 2024, quand on voit à quelle date sont versées les subventions, ça fait un an.

Evelyne Nachel – Je ne connais pas la situation de l’association, non mais s’il n’y a pas de trésorerie du tout, je peux comprendre mais généralement une association a toujours un fonds de roulement, une trésorerie et si votre association n’a pas de trésorerie du tout, je peux comprendre la demande mais en n’ayant pas l’information, on peut s’interroger sur le fait qu’une association demande qu’un différentiel soit versé la même année que l’année de la prestation.

Francis Monborgne – Sauf que nous, on ne demande jamais de subvention à la commune.

Le maire – Donc ça c’est un premier point, je complète les propos de Monsieur Heroguelle et de Monsieur Monborgne, ça faisait partie d’un bon de commande par la commune, dans le cadre des activités culturelles et pour des questions de souplesse et aussi parce qu’il y a des bénévoles et que ça mobilise moins d’agents, j’ai demandé à une association si elle voulait porter le projet, donc finalement tout le monde est gagnant. Forcément par le bon de commande c’est dire vous gérez le projet, on essaie de mobiliser toutes les forces communales et associatives derrière et on réajustera en fonction des coûts. Voilà, j’assume.

Evelyne Nachel – Comme je vous l’ai dit, je ne suis pas contre, je voulais une explication claire parce que généralement le réajustement se fait à la demande de subvention de fin d’année avec le bilan de l’association.

Le maire – Là c’est vrai il y a eu un décalage, on régularise avec une année d’écart. Donc effectivement, on aurait pu être plus réactifs sur le fond par rapport au bon de commande, ça ne change pas grand-chose, on réajuste cette année.

Mais, on entend, y-a-t-il d’autres questions ?

Est-ce qu’on passe les deux délibérations ensemble ou on vote séparément, donc séparément.

Délibération n° 6

Pour à l’unanimité

Délibération n° 7

Pour à l’unanimité à l’exception de Francis Monborgne et Philippe Heroguelle qui ne prennent pas part au vote comme faisant partie du bureau de l’association des parents des anciens élèves des écoles publiques de Vimy.

8 - OBJET : TARIFICATION POUR LA MISE EN PLACE DE REPAS INTERGENERATIONNELS

La lutte contre l'isolement des personnes âgées constitue un enjeu majeur de politique publique et une préoccupation partagée par les élus vimyinois.

Ayant la volonté de pallier les situations d'isolement pouvant survenir à domicile et en établissement, la Ville de Vimy a engagé plusieurs espaces de réflexion, autour de la mise en place d'actions ayant pour objectifs :

- ✓ Valoriser le rôle social des personnes âgées au travers de leur expérience de vie et leur implication dans des actions collectives.
- ✓ Créer du lien social entre les enfants et les séniors vimyinois.
- ✓ Rompre l'isolement social et remédier à la perte de plaisir des repas de certaines personnes isolées.
- ✓ Ce serait l'occasion de prendre un repas équilibré : entrée, plat, fromage, dessert.

Ce projet s'inscrit dans la politique « de bien vieillir et vieillir ensemble » portée par les élus vimyinois.

Il est proposé d'expérimenter ce projet lors de la semaine bleue.

Aussi le projet générant des frais (coût du repas), il est proposé d'instaurer une tarification spécifique « repas intergénérationnel ».

La commission Santé et Solidarité réunie le mercredi 13 septembre 2023 propose le prix du repas à 6 € dans le cadre de ce projet de repas intergénérationnel.

Par conséquent,

Pour le projet de repas intergénérationnel, Monsieur le maire propose au conseil municipal le prix du repas à 6€

Le maire – Projet de délibération n° 8 – Tarification pour la mise en place de repas intergénérationnels, c'est Madame Levant qui devait porter cette délibération, je passe la parole à Annie Poeydomenge.

Annie Poeydomenge donne lecture du projet de délibération et précise qu'il y aura deux repas intergénérationnels, il y a 10 places, pour l'un des repas il y a 9 inscrits et pour l'autre 10.

Le maire – On ne peut que se réjouir de ces initiatives, on est bien dans l'intergénérationnel et j'en profite pour souligner les actions menées qu'elles soient de la commune ou du CCAS par les élus et les agents au niveau de l'action sociale parce que cela doit être fluide et transversal.

Annie Poeydomenge – J'ai oublié de préciser que les séniors seront à la table des enfants, il y a deux séniors par table d'enfants, ils ne sont pas à part.

Le maire – On est bien dans le partage, on ne va pas « parquer » les enfants d'un côté, sinon ça n'a plus de sens.

Francis Monborgne – Le prix des repas n'est pas indiqué sur les documents qu'on a distribués.

Annie Poeydomenge – Oui, mais c'est dans le cadre de la semaine bleue.

Francis Monborgne – C'est une continuité mais il y a tout de même une différence dans les tarifs.

Annie Poeydomenge – Parce qu'on estime qu'un adulte mange plus qu'un enfant de six ans.

Evelyne Nachel – Les 6 € représentent le coût réel du repas ou il y a une participation de la commune sur le prix du repas. Le coût global, c'est 6 € ou c'est au-delà de 6 € ?

Annie Poeydomenge – Pour les enfants, c'est 4,30 €, là on a commandé des repas « adulte », ils sont plus copieux, donc un peu plus chers.

Evelyne Nachel – Je ne conteste pas le prix de 6 €, c'est savoir quel est le prix pour la commune d'un repas « adulte ».

Annie Poyedomenge – Oui c'est prix coûtant.

Evelyne Nachel – D'accord

Le maire – Il y a une répercussion mais qui est autant pour les jeunes que pour les adultes, c'est la participation de la commune à l'utilisation des locaux, la main d'œuvre, etc. Donc, il y a forcément, indirectement, une participation de la commune.

Votre question c'est : Y-a-t-il une participation financière complémentaire ?

Evelyne Nachel – J'entends bien que le coût de l'utilisation de la salle, du personnel, etc. est inclus mais c'est par rapport au coût juste du repas.

Danielle Bray – Est-ce que ces personnes vont se rendre directement à la salle des fêtes ou il va y avoir un bus ?

Annie Poyedomenge – Pour l'instant, on fait un essai pendant la semaine bleue, comme on voit qu'il y avait beaucoup d'inscrits, on va essayer de le refaire une fois par mois.

Danielle Bray – Ils vont se rendre comment à la salle ?

Le maire – Avec transport ou sans transport, c'est ça la question ?

Annie Poyedomenge – Je ne sais pas, on va voir, on n'a pas encore étudié la question Il faut s'inscrire à l'avance et on verra au cas par cas.

Raymond Miklic – Pour l'instant, c'est un essai.

Le maire – C'est un essai, tout à fait, on va voir, c'est un test, si on a de la demande on essaiera d'y répondre. On a un bus de 9 places donc on a des solutions à apporter en fonction du public que l'on aura. Concernant cette délibération et la fixation du prix du repas, y-a-t-il d'autres questions ?

Pour à l'unanimité.

Le maire – Les questions diverses, je vous ai annoncé qu'on ferait un point d'information court, succinct, sur ce qui s'est passé et où nous en sommes à ce jour sur la structure de la halle des sports « Saint-Exupéry », Monsieur Hautecoeur,

René Hautecoeur – Concernant la salle de sport, le pépin est arrivé fin août. Dans un premier temps, nous avons fait les démarches pour sécuriser la poutre, c'étaient des mesures conservatoires parce que l'ensemble pouvait s'écrouler. C'est la partie en traction de la poutre qui a lâché donc les lames basses de la charpente étaient décollées.

On a fait appel à la société « Ulma » pour sécuriser par un échafaudage, des renforcements, etc.

Les premiers contacts ont été pris le 4 septembre et le tout a été sécurisé pour le 15 septembre. Un bureau d'études doit passer pour faire un rapport sur la poutre qui a lâché mais n'est pas tombée et sur l'ensemble de la structure.

Un ingénieur du bureau d'études « Gebois » de Douai est venu sur place pour voir la configuration de la salle et faire un rapport. Nous devons recevoir un devis de ses honoraires sur lequel on devra donner un accord et après nous aurons son avis.

Pour l'instant la salle est sécurisée, il nous a simplement confirmé qu'on pouvait rouvrir de part et d'autre, les infirmières ont pu réintégrer « Louise de Bettignies » et l'autre côté a été ouvert.

On avait laissé l'autre côté fermé pour la simple raison que les associations avaient la clé de la salle et qu'il était nécessaire de changer le canon des serrures pour qu'il n'y ait plus personne qui puisse entrer. Maintenant c'est fait, on peut rouvrir.

On attend aujourd'hui le devis de ce bureau d'études et puis après accord, avoir un rapport qui puisse expliquer les reprises, etc.

Le maire – Objectivement, factuellement, on vous tiendra informés en fonction de, on ne va pas faire d'interprétation, tirer des plans sur la comète, on sait les risques, on verra. Le bâtiment est sécurisé.

Malheureusement on n'a pas d'assurance « tous risques », ce n'est pas pris en charge par l'assurance. On peut toujours espérer mais la vétusté ça marche partout.

Evidemment les conséquences, c'est l'utilisation très importante de la salle et il a fallu être réactif et mettre en place une organisation avec toutes les associations sportives.

L'objectif de la commune est d'aider les associations en trouvant des solutions dans les structures communales, l'espace Mandela, la salle des fêtes mais aussi à l'extérieur, on a fait appel à la solidarité, aux maires des communes environnantes, notamment et plus précisément de la CALL et je les remercie. Beaucoup ont réagi, certains n'ont pas de solutions parce qu'ils n'ont pas beaucoup de structures et de créneaux disponibles, mais il y a eu de bonnes réactions positives et j'ai eu des messages sympathiques de mes collègues maires dépendant de la CALL.

Monsieur Loder pour compléter, nous en sommes où sur les activités ?

Franck Loder – Concernant les associations qui utilisaient la salle « Saint-Exupéry » nous avons pu pour certaines leur trouver un bâtiment, notamment la gymnastique à Mandela, à la salle Prévert ou à la salle des fêtes.

Se posait la question pour quatre associations, en l'occurrence le badminton, le futsal, le basket ainsi que le hockey pour les compétitions en salle, en période hivernale, nous avons « balayé » un peu large, que ce soit sur les communes de la CALL, auprès des établissements scolaires. On a pu proposer des créneaux, des conventions vont être mises en place ou sont en cours de réalisation.

Des créneaux ont été trouvés le soir pour l'ensemble des associations au lycée Henri Darras où je travaille, pour le badminton, le futsal et le basket, également le collège Curie à Liévin pour le hockey et le badminton. La commune d'Avion nous prête la salle « Jorion » au niveau du complexe Jacques Robitail, le samedi matin pour le basket.

Nous avons eu une réunion hier avec les responsables des associations, on a pu leur proposer des créneaux, se pose la question des compétitions notamment pour le futsal et le basket. Ils vont demander à leur fédération pour pouvoir jouer les matchs à l'extérieur jusqu'en décembre, après est-ce que l'ensemble pourra se faire sur l'extérieur, ça c'est une question, aujourd'hui ils n'ont pas de réponse et c'est la problématique parce qu'autant les créneaux d'entraînements c'est possible, autant pouvoir mettre en place leur compétition sur les salles correspondantes, c'est compliqué parce qu'il y a du public.

On attend les échéances sur les réparations futures, les associations étaient contentes mais sont dans le doute et l'expectative sur l'affaire des licenciés.

Beaucoup d'adultes et de parents se posent la question sur le créneau des entraînements. Nous espérons pouvoir commencer la mise en place des conventions avant les vacances de la Toussaint pour que ça puisse bien démarrer en espérant qu'il n'y ait pas d'impact sur le nombre de licenciés.

Le maire – Voilà, on ne peut que se féliciter de la réactivité des élus, des agents et des communes qui nous ont bien aidés, on les remercie infiniment.

Nous vous tiendrons informés, on croise les doigts pour la salle « Saint-Exupéry ».

Raymond Miklic – Est-ce qu'on sait à quoi est dû cet incident ?

René Hautecoeur – C'est une salle de 1969, à l'époque les calculs étaient différents, maintenant on travaille avec des « Eurocolle ». A l'origine, ça peut venir des colles, on ne sait pas vraiment dire la raison, il n'y a pas de surcharge mais ça peut être dû également à la chaleur, il n'y a aucune isolation.

Le maire – Donc les chocs thermiques sur ce type de matériau, le vieillissement, le lamellé-collé, la dégradation des matériaux avec le temps et notamment avec les poutres du haut, les chocs thermiques. On fait appel aux experts.

Philippe Heroguelle – Il faut trouver un mécène.

Le maire – La séance est levée à 20 h 45.

La secrétaire de séance,

Yvette DELIGNE

Le maire,

Christian SPRIMONT